FRC 2, 14889.4
Cox Fre 19077

RÉPONSE

Par THÉODORE GIOT,

Secrétaire du district, et Electeur de la ville de Melun.

A la lettre insérée par MARIE-FRANÇOIS CHALUMEAU, Administrateur du district de Melun, dans le N.° 68 du Journal du département de Seine et Marne.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[

RÉPONSE

PAR THEODORE GIOT;

Secrétaire du District et Électeur de la ville de Melun;

A la Lettre insérée par MARIE-FRANÇOIS CHALUMEAU, *Administrateur du District de Melun, dans le N.° 68 du Journal du Département de Seine et Marne.*

NULLEMENT possédé de la manie de me faire imprimer, moins encore de faire figurer à tort et à travers mon nom dans un journal, je me serois abstenu bien volontiers de répondre à l'épître gracieuse du sieur Chalumeau; mais honoré de la confiance de mes concitoyens, en qualité d'Électeur, je dois céder au devoir de les désabuser des insinuations perfides que le ressentiment et l'envie se font efforcés de leur suggérer sur mon compte aux dépens de la vérité.

Réintégré solemnellement dans la plénitude de mes fonctions de secrétaire du district, dont j'avois été momentanément privé par l'effet de la plus injuste prévention, l'acte éclatant de justice dont le conseil général, extraordinairement assemblé le 18 de ce mois, vient de donner en ma faveur l'exemple consolant pour tous les administrés injustement persécutés, sembloit me donner l'assurance que toutes les têtes de l'hydre qui avoit juré de m'engloutir, étoient à bas, ou du moins muettes: je croyois qu'il ne me restoit plus qu'à livrer mes détracteurs au mépris que l'opinion publique leur a voué; mais j'étois dans l'erreur. Peu avancé dans la connoissance des replis tortueux du cœur humain, j'ignorois encore que l'individu, qui, une fois, a déchiré le voile de la franchise et de la droiture, pour s'encrouter du masque fallacieux de l'ambition et de la perfide envie, ne

s'en lavoit jamais. La conduite du sieur Chalumeau à mon égard me donne cette expérience ; c'est la première obligation que je lui ai, et lui en fais mes remercimens.

Comme j'ai juré de repousser la calomnie par-tout où je la rencontrerois, et sous telle face qu'elle osât se présenter, je vais répondre sans détour et sans crainte, à la virulente diatribe que la véracité ordinaire du sieur Chalumeau a dictée contre moi.

Le sieur Chalumeau débute, en disant qu'il doit sa déclaration au *public* et à sa *conscience* : en vérité, c'est bien se jouer avec impudeur du public, que d'oser invoquer son sentiment dans cette circonstance. Comment le sieur Chalumeau peut-il méconnoître que depuis long-temps il est apprécié à sa juste valeur par le public, ce juge impartial, ennemi déclaré de tout ce qui porte l'empreinte de la fausseté et de la méchanceté ? Le sieur Chalumeau s'annonce encore pour satisfaire à ce qu'il doit à sa conscience.

Ah, la belle garantie qu'il offre-là ! Lui arrive-t-il souvent de la mettre en jeu ? Mais s'il a cru par-là prouver beaucoup, certes, il se trompe fort ; connu qu'il est, je puis lui dire qu'il auroit aussi bien fait de ne pas présenter un pareil plastron.

Le sieur Chalumeau entre ensuite en matière, et dit que j'avois été suspendu unanimement de mes fonctions de secrétaire Cet avancé n'en imposera pas au public, lorsqu'il saura que deux membres du directoire, dont la probité n'est pas suspecte, n'ont cédé que momentanément aux efforts de l'acharnement dont ils ont vu que j'étois l'objet ; et leur conduite ultérieure dans l'assemblée du conseil général, atteste victorieusement que le sieur Chalumeau choisit bien mal ses autorités.

Le sieur Chalumeau a menti au public, et à ce qu'il appelle sa conscience, lors qu'il a dit que le conseil général avoit été convoqué au nombre de onze administrateurs, il est faux, je le soutiens, que la lettre de convocation ait été adressée à tous les membres du conseil général ; par un motif que je m'abstiendrai de caractériser, M. Charré, de Valence, n'a reçu ni lettre, ni avertissement ; et c'est le hasard qui l'a conduit à Melun, pour ses affaires personnelles, le jour même du conseil. Quels projets sa présence n'a-t-elle pas déconcertés ! Aussi falloit-il voir l'air d'étonnement qui, lors qu'il est arrivé, s'est emparé subitement de trois ou quatre visages. Les reproches amers que M. Charré a faits à cet égard en pleine assemblée au Procureur-syndic, et la défaite insignifiante qui lui a été donnée, ne prouve que trop que le parti étoit pris pour m'arracher l'appui des honnêtes gens, et me faire succomber impitoyablement. A l'ins-

tant même M. Charré, électeur, vient de me présenter le certificat qui lui a été délivré dimanche dernier 21 août par la municipalité de Valence, comme la lettre de convocation à lui adressée, n'est parvenue que ledit jour, c'est-à-dire, trois jours après la tenue du conseil général.)

Puisque le sieur Chalumeau parle de sa conscience, pourquoi n'a-t-il pas craint de la compromettre, en taisant au public que par une adresse bien combinée, la lettre de convocation, datée du [illegible] août, n'est parvenue à M. Lefebvre de Ponthiery, administrateur, que le 17 à sept heures du soir, c'est-à-dire, la veille, et presque au moment de la tenue de l'assemblée? Peut-on ne pas appercevoir le véritable motif d'un retard aussi soigneusement calculé?

Le sieur Chalumeau, irrité de sa défaite, s'efforce encore de provoquer sur ma tête le mépris public réservé pour lui seul, en disant complaisamment que, si le conseil général m'a restitué mon état, ce n'avoit été que pour me sauver, en considération de ce que je suis père de famille et membre de l'assemblée électorale. En vérité, il faut que le venin de la méchanceté soit bien identifié avec le sieur Chalumeau, pour oser se permettre des assertions aussi perverses. Croit-il donc que j'ignore que les administrateurs qui, munis d'une conscience pure, et par respect pour leur devoir, n'ont voulu me traiter ni avec indulgence, ni considération, moins encore me faire grâce, mais me juger avec justice et sévérité, ont lutté avec toute l'énergie de la probité, contre les attaques dirigées contre moi par l'acharnement de mes détracteurs? Pourquoi le sieur Chalumeau n'a-t-il pas dit au public que l'un des administrateurs qui occupe dans sa ville un poste honorable, récompense de ses talens et de son intègre probité (*), fatigué de la suite nombreuse des reproches vagues et insignifians auxquels on affectoit de donner l'air de la plus sérieuse importance, entr'autres nombreuses manifestations non équivoques de son mécontentement d'une pareille conduite à mon égard, avoit dit et répété hautement, qu'il ne voyoit pas où étoit la gravité des griefs qui m'étoient reprochés; qu'il savoit quelle avoit été ma conduite au directoire, et ce que j'étois capable d'y faire; qu'au surplus, depuis environ huit ans, il m'avoit suivi dans mes travaux et dans les fonctions publiques dont j'avois été chargé, et qu'il savoit que je m'en étois constamment acquitté avec zèle, hon-

(*) *M. Leblond, notaire et juge de paix de la ville de Bre-*

neur et probité, et qu'il n'étoit pas surpris que l'envie et la calomnie s'attachassent aussi fortement à me nuire. Le sieur Chalumeau se garde bien soigneusement de réciter au public les expressions plus ou moins énergiques que l'amour de la justice et de la vérité, a mis dans la bouche des administrateurs qui ont repoussé fortement les imputations sous le poids desquelles ils ont vu que certains individus cherchoient à m'écraser. Il a craint de dire qu'un administrateur, saisi d'indignation des efforts qu'il voyoit se multiplier pour consommer ma perte, s'étoit [illegible]é en s'écriant : « *Sommes-nous dans la forêt de Bondi*, pour attaquer » avec tant d'acharnement un citoyen investi de la confiance pu- » blique, et qui, quoi qu'on en dise, ne me paroît pas avoir » démérité..... »

Paroles terribles, qui doivent être considérées comme l'arrêt le plus certain de la condamnation des menées et cabales dont j'étois l'objet!

Le sieur Chalumeau croit-il donc me présenter au public sous un aspect défavorable, en disant que j'ai pris mon ton, lors qu'après que le résultat du scrutin qui me rétablissoit dans mes droits et ma place de Secrétaire, m'a été annoncé, j'ai dit avec l'air et le ton qui convient à un homme également pénétré de ses devoirs et de sa dignité d'homme libre, dont la conscience est demeurée sans reproches, que le mot *indulgence*, que je remarquois avoir été intercallé dans l'arrêté du conseil général, me paroissoit inconvenable, que je n'ignorois pas combien avoient été extrêmes les moyens mis en pratique par deux ou trois individus, pour arracher à cet égard l'assentiment du conseil général, mais que dans aucun cas je n'avois prétendu ni grâce, ni indulgence, mais bien la justice, et qu'après l'avoir obtenu par la majorité absolue du scrutin, je ne penserois jamais que la force de ce moyen, prescrit par la loi, pût être atténuée par [illegible] expressions; aussi, fort du témoignage de ma conscience, et pour garantie de la pureté de mes intentions, ai-je mis en présence du conseil général, au-dessous de ma signature, une réserve, qui, quoique raturée, attestera dans tous les temps que j'étois loin de prétendre recouvrer mon état par une lâcheté indigne de moi.

Oui certes, j'ai dit et j'ai écrit que j'acceptois *sans approbation des expressions atténuantes la force du scrutin.* Que les hommes libres et persécutés me jugent, et je ne crains pas de dire qu'ils reconnoîtront dans ma conduite un acte de courage et de loyauté. Tout le feu du ressentiment et de la prévention, terrassés par la justice et l'impartialité, prit alors de nouvelles forces; mais par égard et par déférence pour ceux des adminis-

trateurs qui avoient bien voulu défendre mes intérêts et mes droits, fatigué comme eux d'une lutte aussi excessive qu'opiniâtrement prolongée, pour amener à fin toutes difficultés, je me suis décidé à raturer ma restriction; mais toutes les réflexions du sieur Chalumeau ne changeront rien à la nature et à la vérité des faits; car il n'y avoit pas de milieu, ou j'étois coupable, ou je ne l'étois pas, ou je devois être destitué ou rétabli complettement dans mes droits. Après la très-longue discussion qui a eu lieu sur mon compte, le scrutin seul pouvoit fixer irrévocablement les divers sentimens; il m'a été favorable, et ma cause est demeurée jugée. En effet, tout le monde sait qu'un scrutin est le résultat de la volonté intime et réfléchie, et qu'il ne sauroit jamais être ni conditionnel, ni susceptible d'aucunes restrictions ou considérations destructives de son essence et de sa force, autrement il cesseroit d'être scrutin.

C'est fort bien fait, sans doute, à M. Chalumeau, d'avoir eu l'adresse d'intercaller dans sa déclamation contre moi, l'éloge de M. Duclos. En vérité, il faut convenir que son pinceau choisit bien ses couleurs : peut-on peindre en effet d'une manière plus neuve et plus saillante, le mérite d'un administrateur, que de dire qu'il a *le coup-d'œil bon, et que tout jeune qu'il est, il connoit bien son monde.* Ah ! la belle phrase ! comme elle est flatteuse pour M. Duclos ! Je suis persuadé que lui-même en rit de pitié. Quelle justesse de coup-d'œil ne faut-il pas pour appercevoir au-dessous d'une signature, une ligne entière écrite en assez gros caractère, et que M. Chalumeau, qui est en possession de dénommer tout à sa manière, appelle une *minute.* Quelle minute, que celle qui est composée de neuf mots ! Je suis en vérité surpris que le sieur Chalumeau n'ait pas été jusqu'à dire que M. Duclos avoit fort bien vu cette *minute* sans lunettes : à mon sens, cela eût été bien plus piquant. Le sieur Chalumeau croit encore dire du merveilleux à la louange de M. Duclos, en articulant qu'il connoît bien *son monde.* Cette expression triviale, et digne de son auteur, me fourniroit bien une petite réflexion; mais M. Duclos ne m'attaque point, je dois respecter son silence.

Au surplus, c'est par vos propres armes que j'entends vous combattre, M. Chalumeau; oui, vous avez raison de dire *qu'il est bon que justice se fasse;* mais à cet égard soyez sans inquiétude, l'opinion publique vous a jugé depuis long-temps, même avant que vous ayiez affiché ouvertement la volonté de m'arracher *per fas et nefas* mon état, et la confiance publique.

Vous parlez du *charlatanisme*, M. Chalumeau, *et de l'impudence de tant de louches ambitieux qui se fardent d'un faux zèle.*

En vérité, si vous n'avez pas copié cette phrase dans quelques journaux éphémères, et qu'elle soit vraiment de vous, elle est fort bonne ; cependant elle me feroit soupçonner, et je ne suis pas à cet égard seul de mon avis, que vous avez eu une petite teinte d'égoïsme en traçant cette réflexion, car, plus je l'analyse en tous ses sens, plus je reconnois qu'elle vous peint d'après nature : avez-vous donc craint que le public désabusé ne vous fît pas la même justice ?

Vous parlez aussi de *patriotisme* et d'*émolumens* ; personne plus que moi n'est persuadé que tout vous fait un besoin de calculer votre patriotisme sur la mesure de vos émolumens ; car il faut que tout le monde vive, et vous n'avez rien négligé l'année dernière dans l'assemblée électorale, pour me prouver combien cette envie vous dominoit. Vous n'avez pas de mémoire, sans doute, ou pour peu que vous en eussiez, vous vous rappelleriez que, pour accaparer ma confiance, vous avez eu l'impudence de me dire, dans l'assemblée électorale, en me présentant un exemplaire de ce que vous appellez votre *catéchisme de l'impôt*, que vous me priez d'accepter cette production comme me connoissant un des plus capables de l'assemblée électorale, de juger sainement de tout l'exquis de votre ouvrage. Ah ! M. Chalumeau, pouvez-vous nier qu'il y eût dans votre conduite et lâcheté et hypocrisie ; *lâcheté*, en ce que, presque sous mes yeux, vous avez été en débiter autant, et dans le même moment, à une infinité d'autres personnes ; *hypocrisie*, en ce que votre bouche me tenoit un langage que votre cœur démentoit et devoit démentir ; car à peine y avoit-il quatre jours que la circonstance des élections nous avoit rapprochés dans l'assemblée électorale ; et, je vous l'avoue de bonne foi, si j'avois l'honneur d'être connu de vous, pour moi, je n'avois jamais entendu parler, ni de votre réputation, ni même de votre nom. Il est assez plaisant d'observer en passant que c'est de vous seul que je tiens que vous avez de l'esprit ; mais je ne sais par quelle fatalité vous me me l'avez jamais dit dans un endroit où il y eût de l'écho.

Cette circonstance m'amène naturellement à vous observer que vous avez eu tort, mais très-grand tort, de parler de vaines *jactances* dans votre lettre, car par-là, vous avez forcé les moins pourvus de mémoire à se rappeller l'insolence de celle dont vous n'avez pu vous défendre lors que vous vous êtes entendu avec l'abbé Fanchet, pour faire consigner votre ridicule éloge dans le Journal de la *Bouche de Fer*, que j'appelle moi la *Bouche Menteuse*. Oui, certes, il faut que vous ayez fait un grand oubli de vous-même pour croire un seul mot des fla-

gorneries dont l'abbé Fauchet s'est égayé sur votre compte ; ce qu'il y a de plus souverainement ridicule, c'est que vous ayez eu l'impudeur de garder le silence, lors de l'insertion de cet article dans le journal du département ; car vous ne ferez croire à personne que l'abbé Fauchet soit venu tout exprès à Melun, vous faire cette galanterie. Comment la modestie dont vous vous targuez, a-t-elle pu broncher jusqu'à ce point ? Tout le monde dira comme moi, que cette démarche présomptueuse est indigne de votre prétendue philosophie. Sachez donc que la principale vertu du véritable philosophe, est la modestie.

Je vois bien, par la fin de votre lettre, M. Chalumeau, que vous avez pris de l'humeur des vérités que j'ai consignées dans ma réponse au procès-verbal que vous avez fait rédiger le 22 juillet dernier par les commissaires du département ; j'en suis fâché, mais je n'en rabattrai pas d'un mot, et je soutiendrai que vous en imposez au public et mentez à votre conscience, lorsque vous avancez que vous n'avez fait que deux absences dans le cours de l'année. Je repéterai ce que j'ai articulé dans ma réponse, qu'il est de fait, que depuis l'installation du directoire, c'est-à-dire, depuis quatorze mois, vous n'avez jamais passé une semaine entière à Melun ; que la suite de l'impression et du débit très-lent de vos productions éphémères, vous a fait faire nombre de voyages de Paris. Il m'importe peu que vous osiez nier cette assertion ; moi, je la soutiens. Je dois aussi au public et à ma conscience de repéter ce que porte ma réponse au procès-verbal des Commissaires du département, c'est-à-dire, que j'ai toujours souverainement méprisé en vous votre urbanité mensongère et votre popularité factice ; que je n'ai jamais été témoin sans indignation des petits et misérables moyens que vous êtes si bien en possession d'employer envers les bons et crédules citoyens de la campagne, pour capter leur confiance à l'exclusion des autres membres de l'administration. Qui ne devine à quelles fins depuis long-temps vous prenez le soin d'entretenir chez vous un concours journalier des habitans de la campagne, avec lesquels vous débutez toujours fort adroitement par des serremens de mains, dont vous connoissez parfaitement les effets. Oui, je vous le déclare, votre popularité affectée et intéressée, est un outrage à la vérité et au reste des membres de l'administration, et si j'eusse été votre collègue au directoire, je vous aurois forcé de changer de batteries.

Croyez-vous encore, M. Chalumeau, vous qui invoquez lestement et le public et votre conscience, que vous vous soyez convenablement acquitté envers l'un et l'autre, lorsqu'au lieu de vous livrer aux importans devoirs que le peuple a bien voulu

vous imposer en vous appelant à la place honorable d'administrateur, vous tuez le temps en écrivassant à l'aune, en bâtissant des *Chaumières*, dont le public ne peut soutenir le rustique et grossier assemblage ?

Est-ce donc pour faire de fausses et ridicules peintures de votre réduit, ou pour présenter la criminelle idée de l'*Adultère*, dans un drame, du héros duquel vous ne rougissez pas de composer le nom avec l'anagramme du vôtre; car qui ne sait que *Valchaumé* personnage principal de votre *Adultère*, ou *Chalumeau*, c'est tout un? Pensez-vous, dis-je, nous faire accroire qu'en vous occupant d'une manière aussi abusive, vous avez rempli votre tâche envers le public, et acquitté en honnête homme le devoir de votre conscience comme Administrateur? Non, je le soutiens, ce ne sera jamais à de pareils traits que le peuple voudra reconnoître celui qu'il a cru devoir faire son unique occupation de la suite de ses intérêts et de ses droits. Je dis plus, ce n'est que pour votre travail dans les affaires administratives que vous êtes payé par la nation, et tout le temps que vous ne lui consacrez pas, est un vol manifeste dont vous vous rendez coupable envers elle; car certainement elle n'a jamais entendu vous salarier pour composer de misérables pièces de tréteaux qui naissent et meurent le même jour, et dont il ne reste au public que la vue fatigante de l'affiche dont vous faites l'étalage à tous les coins de rues, et pour l'impression de laquelle vous avez grand soin de faire choisir les caractères les plus gros, comme devant frapper tous les yeux.

Que la modestie est une belle chose ! Convenez-en.

Que de choses n'aurois-je pas encore à dire, si je voulois entrer dans tous les moyens de réfutation qui me sont ouverts contre vous! mais à force d'occuper le public du même sujet, on le conduit nécessairement à l'ennui. C'est ce que je désire éviter. Cependant je ne puis encore me refuser quatre mots sur votre épître. Vous y dites que dans mon mémoire, j'ai voulu faire entendre que M. Duclos étoit un homme nul dans l'administration, et là-dessus vous vous étendez sur les qualités de M. Duclos, qui sans doute ne vous en a pas prié; au reste, comme c'est le public que vous voulez instruire ou tromper, je lui soumets le jugement de la vérité de cette assertion, d'après la simple lecture de ma phrase, que je copie littéralement.

J'ai dit : « A l'égard du *mérite* des reproches qui me sont faits » par M. Duclos, *il* est nul pour moi; je ne m'attacherai point » à le combattre ».

Comment, à moins de vouloir tout envénimer, M. Chalumeau, vous qui avez construit tant de phrases, et de tant d'espèces,

pendant vos *quarante-huit ans de vie intacte et irréprochable*, (je parle d'après vous) comment, vous qui êtes grammairien par excellence, n'avez-vous pas vu dans cette phrase que le pronom masculin *il*, se rapporte nécessairement au substantif *mérite*, et non pas à M. Duclos? Comment avez-vous pu broncher d'une telle force, sur des principes que vous avez fait métier de démontrer? Mais vous vous oubliez, en vérité; cela est impardonnable.

Quoi qu'il en soit, croyez-moi, n'affectez pas de mettre en jeu le mérite exclusif d'un administrateur, qui n'en tire pas vanité, sans parler des autres; c'est de la plus mauvaise politique, car votre plume, faisant l'éloge exclusif d'un membre du directoire, paroîtra vénale, et cela n'empêchera pas de croire que les autres membres de l'administration, dont vous affectez de ne rien dire, n'aient parfaitement rempli leur devoir; au moins c'est mon avis à moi, qui, de ma place, ai eté à portée de tout voir, tout entendre et tout apprécier à sa juste valeur.

Vous avez, dans votre lettre, annoncé que vous aviez du *courage pour la vérité*, je vous en félicite, ainsi que de ce que vous appellez votre *franchise*, voire même *votre esprit et vos ouvages*; il est beaude posséder de pareils titres à l'admiration publique; cependant il eût été plus décent que vous en eussiez laissé parler les autres: mais la modestie va toujours son train. Au reste, prenez-y garde, il vient un temps où l'œil du public abusé se dessille; alors il apperçoit et distingue parfaitement les personnes, non pour ce qu'elles veulent paroître, mais pour ce qu'elles sont en effet. L'opinion, vous le savez, peut être trompée quelque temps par certains individus; mais tôt ou tard le bout d'oreille échappe, et le masque du mensonge et de la fausseté, se trouve percé par les rayons de la vérité; ce moment, je vous en préviens, M. Chalumeau, est arrivé, où les vrais amis de la chose publique, ceux qui s'intéressent sincèrement au succès du nouvel ordre de choses et à la repression des abus dont il est encore vicié, se garderont bien de donner dans les piéges que savent tendre si adroitement cette espèce d'hommes qui, porteurs par hazard d'une mine séduisante et enveloppés d'une écorce favorable, avoient usurpé naguères, la confiance publique aux dépens de la franchise et de la loyauté, et cela pour avoir su prodiguer à propos tous ces vils moyens enfantés par la lâcheté et le mensonge, comme *salutations plus ou moins basses, suivant la qualité des personnes, complimens insidieux aux uns, embrassemens à certains autres et serremens de mains à tous.* A ce court exposé, ne reconnoissez-vous pas toutes les pièces de

votre sac ? J'en appelle à votre bonne foi. Et vous aussi, vous osez attaquer mon patriotisme ; ce sentiment est trop naturel pour que je m'en fasse gloire ; mais puisque vous êtes encore à me produire les preuves du vôtre, il est de mon devoir de donner au public, qui doit juger entre vous et moi, une idée de la force des moyens que je suis fondé à vous opposer sous ce rapport.

Non, jamais on ne pensera que ma réputation de civisme doive souffrir du souffle envénimé dont vous vous efforcez de la ternir, lorsqu'on saura qu'en juillet 1789, j'ai eu l'honneur d'être appelé, par le vœu unanime d'une population de huit mille citoyens, au poste honorable et pénible de l'administration de la police, en qualité de substitut du procureur du roi ; qu'à la même époque, l'estime de mes concitoyens m'a pourvu du grade d'adjudant général de la garde nationale.

Que le 15 décembre 1789, c'est-à-dire à l'époque où l'odieux système des priviléges et droits de bourgeoisie subsistoit encore, les cent électeurs représentans de la commune de Fontainebleau, ont daigné m'honorer de *lettres de citoyen*, comme devant m'être le gage le plus certain de leur attachement pour moi, et la plus précieuse récompense de mon zèle pour le maintien des droits de la commune et de la tranquilité publique.

Croyez-vous donc parvenir à prouver que j'ai été comme vous nul dans la confiance publique, lorsque l'on saura que le 5 octobre 1789, la commune de Fontainebleau a daigné me choisir pour stipuler ses droits auprès de l'assemblée nationale, mission dont j'ai eu le bonheur de m'acquitter à la satisfaction de mes commettans, ainsi que l'atteste le décret que, conjointement avec M. Daye, curé de Fontainebleau, mon collègue dans la députation, j'ai obtenu le 15 octobre 1789, et par lequel les droits sacrés des communes sont expressément déclarés.

Votre déclamation contre moi ne parviendra jamais à détruire le souvenir qui me sera toujours cher, d'avoir été porté, en octobre 1789, par la presque unanimité des suffrages, à l'emploi honorable de procureur-syndic municipal, et encore de la sollicitation expresse faite le 22 janvier 1790 par la commune de Fontainebleau auprès de l'assemblée nationale, pour m'assurer la condition d'éligibilité, qui n'étoit pas encore prononcée en faveur des contrôleurs des actes.

Croyez-vous encore, M. Chalumeau, que celui-là s'est montré indigne de la confiance et de l'estime publique, qui, d'une voix unanime, a été chargé seul, en décembre 1789, de présenter à l'assemblée nationale le tableau des besoins réels de ses concitoyens, et celui de l'odieuse surcharge dont un infâme agent de l'ancien régime avoit voulu les écraser, après avoir in-

dignement trompé leur bonne foi et, s'être prémuni contre eux, des moyens les plus astucieux.

Qui, en janvier 1790, a été chargé du soin de stipuler les intérêts de ses concitoyens auprès du comité de constitution, pour faire obtenir à sa ville, dans la division du département, la place que son importance sous plus d'un rapport et ses nombreuses convenances de localités, sembloient devoir lui assurer de la manière la plus incontestable.

Et qui, pour dernier témoignage de la bienveillance de ses concitoyens, a été par eux porté, en mai 1790, à la place honorable d'électeur.

Ferez-vous croire aussi, M. Chalumeau, que celui-là n'a pas le courage de la vérité, qui, dans la première assemblée générale des électeurs du département, a eu le zèle et le courage de combattre, en faveur des prétentions de la ville de Melun, pour obtenir la fixation du chef-lieu dans son sein, pareilles prétentions fortement et énergiquement exprimées par l'excellent orateur de la ville de Rozoi (1), et successivement par ceux des villes de Meaux, Provins et Coulommiers.

Oserez-vous nier ce fait ou le dénaturer? Songez que tout le public en a été témoin.

Il m'en coûte sans doute de m'étendre aussi longuement sur mon propre compte; mais pour achever de couper toutes les têtes de l'hydre de l'envie et de la calomnie, je dois dire que la confiance publique s'est encore fixée sur moi, lorsqu'en juin 1790, j'ai été élu par le peuple administrateur du district de Melun, et que le 16 mars dernier, le choix d'hommes libres m'a honoré de la présidence de la société des amis de la constitution; ce titre, qui peut avoir grossi la cohorte de mes détracteurs et a vivement aiguisé contre moi les poignards de l'envie, me sera, dans tous les temps un des plus sensibles et des plus précieux.

Enfin, à travers des efforts de la jalousie la plus fortement caractérisée et toutes les perfides imputations de la calomnie, mes concitoyens de Melun m'ont investi de nouveau de la qualité d'électeur. Telles sont mes preuves de civisme; croyez-vous, M. Chalumeau, que j'en aie produit assez pour anéantir vos vaines et insidieuses déclamations?

Oui, j'en appelle au public, ce juge suprême que vous savez braver, mais non séduire, jamais les traits de votre langue ni de votre plume, quelque envénimés qu'ils soient, ne changeront

---

(1) M. Picault, procureur-général du département.

rien à la manière dont nous devons être appréciés l'un et l'autre. Quoique vous puissiez encore dire et faire contre moi, l'œil le moins clairvoyant distinguera parfaitement dans votre conduite le dernier effort de la rage impuissante, et le dernier cri de l'animosité terrassée.

THÉODORE GIOT, *Secrétaire du District et Electeur de la ville de Melun.*

A MELUN, chez TARBÉ, Imprimeur du Département.
1791.